

« Collectif associatif et citoyen de Juzan pour la sauvegarde du Balcon vert d'Anglet »

Résidence Agora, bât A - Apt 24

1 Passage du Jardin d'Ansbach - 64600 Anglet - Contact : jdescargues2@gmail.com - Po : 06 2449 1536

Lettre aux participants des visites guidées qui nous ont soutenus et aux habitants d'Anglet et de l'agglomération

Objet : Sauvegarde et valorisation des espaces naturels du Balcon vert d'Anglet sur les terres des Landes de Juzan

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été nombreux (plus de 300 personnes) à participer à nos rencontres sur le site de Juzan organisées le 25 mars et le 7 mai 2023. Et plus de 74 000 personnes ont signé la pétition lancée par le « Collectif citoyen de Juzan ». Nous vous en remercions à nouveau.

Les différentes actions depuis cet été :

En ce début d'automne, nous tenons à vous informer des résultats de cette mobilisation et des actions que nous avons entreprises durant l'été et que nous allons organiser dans les jours, semaines et mois à venir dans le cadre de la concertation préalable à l'enquête publique sur le projet Arkinova..

A ce jour, le projet est fortement ralenti grâce à notre mobilisation commune, mais il n'est pas pour autant abandonné. Certes le Maire d'Anglet s'est engagé publiquement (et le Conseil Municipal avec lui) à ne délivrer aucun permis de construire sur le site de la ZAC Arkinova, mais la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) qui détient le pouvoir de décision sur ce projet n'a pris aucun engagement public de renonciation.

Nous avons obtenu de la CAPB un RV le 7 juillet 2023 avec le président et les responsables du projet. Leur écoute a été attentive et nous avons pu exprimer clairement nos arguments d'opposition aux projets en cours de consultation. A l'issue de l'entretien, le président a décidé de mettre la démarche de concertation en mode « pause », ce qui est positif. Il s'est montré ouvert à la recherche de solutions permettant de sauvegarder les espaces forestiers et les terres agricoles. Il a évoqué la nécessité d'organiser un colloque sur les nouvelles lois et le zéro artificialisation, puis a proposé de reprendre à l'automne des ateliers de concertation sur des bases plus sérieuses. Une première réunion aura lieu le 15 novembre. En revanche, il n'a fait aucune proposition d'organisation d'une réunion publique.

Double discours de la mairie d'Anglet et de la CAPB :

Mais dans le même temps où les élus se montraient enfin plus conciliants, nous avons appris que le maire d'Anglet avait accordé, le 19 juillet 2023, un permis de construire à la Fédération Compagnonnique sur la parcelle défrichée en septembre 2022. Celle qui jouxte le chemin de Juzan - défrichée vraisemblablement sans autorisation et sans affichage - sur un terrain faisant partie du projet d'aménagement de la ZAC Arkinova.

Nous avons donc intenté un recours gracieux contre cette décision, recours gracieux qui a été rejeté, le 12 septembre, par le maire d'Anglet. Ce dernier a répondu que le terrain était nu, constructible d'après le règlement du

P.L.U. actuel et classé en UE3, et non inclus dans la zone d'Arkinova.

Préparation de deux recours :

Puisque le recours a été rejeté, nous allons continuer à défendre la forêt et cette parcelle vraisemblablement défrichée illégalement. Nous avons donc mandaté une avocate afin de préparer deux recours juridiques : l'un pour contester le défrichement, l'autre pour contester la légalité du permis de construire accordé sur cette parcelle défrichée.

Ainsi que vous pouvez le constater, votre soutien est plus que jamais nécessaire pour défendre ces terres. Nous aurons à nouveau besoin de vous dans les semaines et les mois à venir.

Avec à nouveau nos remerciements, nous vous assurons de notre mobilisation sur tous ces projets d'un autre temps au moment même où la gravité des conséquences du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité prend des proportions dramatiques.

Jacques Descargues, le 26.10.23,

au nom des associations ci dessous signataires

« Anglet Parme Nord » / Bizi / Cade / « 5 Cantons La Barre » / Sepanso-Fne

et le « Collectif citoyen de Juzan »